

Chancellerie d'État
Service de la chancellerie

Communiqué de presse

Le Canton de Neuchâtel adopte sa politique de santé publique 2025-2030

Le Conseil d'État place la santé de la population neuchâteloise au cœur de ses priorités. Avec l'adoption de son nouveau rapport de politique de santé publique qui porte jusqu'en 2030, il vise à garantir à chaque personne un cadre de vie favorable à son bien-être physique, mental et social. À travers cinq objectifs stratégiques, l'exécutif cantonal entend faire évoluer le système de santé pour répondre aux enjeux sociétaux.

Le Conseil d'État a adopté son rapport de politique de santé publique pour les années 2025-2030 (POLSAN 25-30). Son objectif : permettre à chaque Neuchâteloise et Neuchâtelois de vivre dans un environnement sain et équilibré ainsi que faire évoluer le système de santé dans son ensemble. La POLSAN 25-30 s'inscrit en cohérence avec la Stratégie Santé 2030 de la Confédération.

Les défis sont nombreux : vieillissement de la population, pénurie de personnel de soins, hausse croissante des coûts de la santé, changements climatique. Pour les relever, le Conseil d'État propose une stratégie globale et transversale de santé publique reposant sur cinq objectifs stratégiques :

- amélioration du bien-être et de la santé de la population grâce à un environnement propice et durable ;
- mobilisation et renforcement des compétences personnelles en matière de santé ;
- pérennisation d'un système de santé centré sur les besoins, durable et finançable ;
- consolidation de ce dernier par une coordination des acteurs du réseau sanitaire ;
- intégration des transformations technologiques et numériques.

Cinq objectifs déclinés en 23 mesures

Ces objectifs se déploieront au travers de 23 mesures, dont une dizaine que le Conseil d'État a estimé prioritaires. Parmi elles, le développement des modèles de soins intégrés et de la médecine de premier recours, ainsi que la relève et la fidélisation du personnel infirmier et des médecins. En outre, il va continuer à lutter contre l'isolement social des aîné-e-s et à développer les prestations d'accompagnement et de soutien à domicile en collaboration avec les communes. Il entend aussi promouvoir l'utilisation des outils numériques pour renforcer la coordination du système de santé. Enfin, il veillera à une meilleure efficacité du système de santé, notamment dans une optique de préservation des ressources et de maîtrise des coûts.

Le Conseil d'État rappelle enfin que les enjeux de santé nécessitent une approche transversale. Une contribution active des différents acteurs du système socio-sanitaire, des collectivités publiques dans leur ensemble, de tout milieu ayant une influence sur la santé publique et de la population est essentielle pour atteindre les objectifs visés par la politique neuchâteloise de santé publique 2025-2030.

Plus d'informations sur www.ne.ch/polsan

Contacts :

Frédéric Mairy, conseiller d'État, chef du département de la santé, des régions et des sports, tél. 032 889 64 00 ;

Vincent Huguenin-Dumittan, chef de service, service cantonal de la santé publique, tél. 032 889 62 00.

Neuchâtel, le 14 mars 2025